

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 04.10.00.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la demande : 05.04.02 Bulletin 02/14.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : LIR FRANCE Société anonyme — FR.

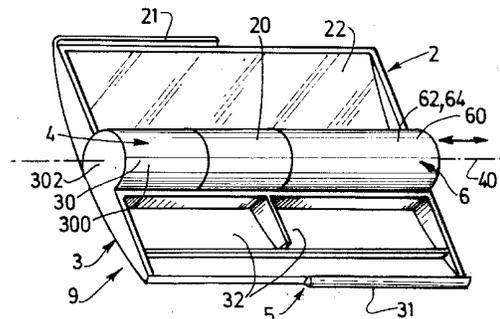
72 Inventeur(s) : PETIT ROBERT.

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : PECHINEY.

54 BOITIER INCORPORANT UN MOYEN DE MAQUILLAGE ADDITIONNEL.

57 Le boîtier (9) comprend un boîtier de base (1) doté d'un couvercle (2), d'un fond en creux (3) comprenant au moins un compartiment (32) destiné à recevoir de la poudre de maquillage, d'une charnière (4) et d'un fermoir (5), et est caractérisé en ce qu'il comprend un second moyen de conditionnement (6, 62, 63, 64) d'un second produit cosmétique doté d'un applicateur (620, 630, 640) dudit second produit, rendu solidaire du boîtier de base (1), afin que la préhension manuelle du boîtier de base (1) entraîne ipso facto celle dudit second moyen (6), et en ce que ledit applicateur (620, 630, 640) puisse être désolidarisé temporairement du boîtier (9) afin que ce second moyen (6) puisse être utilisé en tant que tel par mise en oeuvre manuelle dudit applicateur (620, 630, 640).



BOITIER INCORPORANT UN MOYEN DE MAQUILLAGE ADDITIONNEL

5 DOMAINE DE L'INVENTION

L'invention concerne le domaine des boîtiers destinés à contenir des produits cosmétiques ou produits de beauté, typiquement des poudres de maquillage.

10 ETAT DE LA TECHNIQUE

De manière générale, les boîtiers comprennent typiquement :

- un couvercle en creux muni d'un miroir intérieur,
- un fond en creux, typiquement muni d'une grille ou support intermédiaire d'au moins
- 15 un godet destiné à recevoir ledit produit cosmétique,
- une charnière, constituant l'organe de liaison entre ledit couvercle et ledit fond, permettant l'articulation dudit couvercle et l'ouverture dudit boîtier,
- un fermoir ou tout moyen de verrouillage et déverrouillage dudit couvercle par rapport
- audit fond, de manière à assurer l'ouverture et la fermeture dudit boîtier, un fermoir
- 20 étant typiquement à bouton poussoir.

On connaît de très nombreuses modalités de boîtiers, modalités qui peuvent porter sur un ou plusieurs des constituants du boîtier.

Ainsi, en ce qui concerne les brevets au nom de la demanderesse, on peut citer :

- 25 - le brevet FR 2 661 080 qui décrit un boîtier de maquillage à fermoir de faible encombrement,
- le brevet FR 2 701 365 qui décrit un boîtier de maquillage transformable,
- le brevet FR 2 725 958 qui concerne un boîtier à fermeture jointive à assistance à l'ouverture,
- 30 - le brevet FR 2 737 192 qui décrit un boîtier à couvercle pivotant pourvu d'une articulation à pattes souples,

- le brevet FR 2 755 352 qui décrit un boîtier à ouverture assistée,
- le brevet FR 2 755 353 qui décrit un boîtier à poussoir de déverrouillage et pré-ouverture,
- le brevet FR 2 756 155 qui décrit un boîtier à fards, du type comprenant un fond, un plateau intermédiaire et un couvercle muni d'un miroir intérieur.

PROBLEMES POSES

- 10 Les boîtiers selon l'état de la technique sont adaptés pour conditionner des poudres de maquillage destinées à être appliquées sur le visage.
- Cependant, d'une part, le maquillage comprend en outre des moyens spécifiques pour les yeux, typiquement sous la forme d'un crayon à mascara, ou pour les lèvres, typiquement sous la forme d'un tube de rouge à lèvres.
- 15 Ces différents moyens d'application de ces différents produits cosmétiques sont utilisés d'une part au domicile des utilisatrices, et dans ce cas ils se déploient sur les étagères ou dans les armoires des salles de bain, et d'autre part, hors du domicile, durant la vie active, et dans ce cas ces différents moyens se trouvent au fond du sac à main des utilisatrices.
- 20 Comme chacun sait, le contenu d'un sac à main est le plus souvent un ensemble peu structuré d'éléments, comprenant typiquement, outre les moyens de maquillage, des trousseaux de clefs, des papiers et d'autres objets divers, avec, comme conséquence, un temps d'accès relativement long pour retirer du fond du sac un élément précis, temps qui augmente avec le nombre d'objets contenus dans le sac à main.
- 25 La demanderesse a recherché un moyen pour résoudre ce problème.
- En outre, ces différents moyens d'application sont complémentaires, et il est donc très pratique pour l'utilisatrice de les avoir simultanément sous la main.
- Enfin, il importait que ce moyen puisse contribuer sinon à améliorer l'esthétique du boîtier, du moins à lui conférer un caractère de différenciation et d'identification de plus
- 30 en plus recherché et nécessaire dans le domaine des boîtiers, et d'une manière générale des articles de conditionnement des produits cosmétiques.

DESCRIPTION DE L'INVENTION

5 Selon l'invention, le boîtier comprend un boîtier de base destiné au conditionnement d'un premier produit cosmétique sous forme d'une poudre, doté d'un couvercle, éventuellement muni d'un miroir, d'un fond en creux comprenant au moins un compartiment destiné à recevoir, directement ou par l'intermédiaire d'un godet typiquement amovible, ladite poudre, d'une charnière formée par coopération d'une
10 partie du couvercle formant un premier élément de charnière avec une partie du fond formant un second élément de charnière, et d'un fermoir, et est caractérisé en ce qu'il comprend un second moyen de conditionnement d'un second produit cosmétique doté d'un applicateur dudit second produit, rendu solidaire dudit boîtier de base, afin que la préhension manuelle du boîtier de base entraîne ipso facto celle dudit second moyen, et
15 en ce que ledit applicateur puisse être désolidarisé temporairement dudit boîtier comprenant le second moyen de conditionnement afin que ce second moyen puisse être utilisé en tant que tel par mise en oeuvre manuelle dudit applicateur.

Les moyens essentiels de l'invention permettent de résoudre l'ensemble des problèmes
20 de l'invention.

En effet, l'invention divulgue un moyen générique pour réunir à un boîtier de base plusieurs moyens de conditionnement de produits cosmétiques, typiquement jusqu'à trois conditionnements, qui peuvent être utilisés indépendamment les uns des autres, ce qui présente un grand intérêt pour les utilisatrices.

25 En particulier, il suffit de disposer de recharges correspondant à chacun des produits cosmétiques pour avoir en permanence un boîtier approvisionné en ses différents produits cosmétiques.

Par ailleurs, les boîtiers selon l'invention présentent, de par la variété de leurs fonctions, un aspect qui les distingue des boîtiers usuels, tant par la forme que par la
30 couleur, ou par un décor ou un graphisme spécifique à chaque produit cosmétique.

Cependant, le plus souvent, la présence d'au moins un second moyen de conditionnement amovible sera « masquée » en ce sens que la forme générale, les contours du boîtier selon l'invention donneront au boîtier selon l'invention la ligne générale ou l'apparence d'un boîtier classique, mais par ailleurs, elle sera suffisamment
5 « marquée », par exemple au moyen de couleurs ou textures distinctes, pour qu'apparaisse d'emblée à l'utilisatrice la présence de plusieurs moyens de conditionnement distincts ainsi que leur nature, de manière à ce qu'il ne puisse y avoir de confusion entre un boîtier classique et un boîtier selon l'invention.

10

DESCRIPTION DES FIGURES

Toutes les figures correspondent à des boîtiers ou éléments de boîtiers selon l'invention.

Les figures 1 à 3C correspondent à un boîtier (9) dans lequel le second moyen de
15 conditionnement (6) est un applicateur de mascara (62) ou un vaporisateur de parfum ou eau de toilette (64). Ce second moyen (6) coopère avec la charnière (4) et semble former partie de la charnière, le diamètre extérieure des éléments de la véritable charnière (20,30) étant le même que celui de la partie visible du second moyen (6).

La figure 1 est une vue en perspective représentant le boîtier (9) ouvert, boîtier qui
20 comprend deux compartiments (32), dont au moins un est destiné à recevoir de la poudre de maquillage ou un godet amovible servant de recharge contenant ladite poudre. La figure 2 est une vue en perspective représentant le boîtier (9) fermé.

La figure 3A est une vue en perspective de trois quart arrière du boîtier (9) fermé.

La figure 3B est une coupe schématique de la figure 3A selon le plan B-B comprenant
25 l'axe (40) de la charnière, qui montre, dans le cas où le second moyen est du mascara (62), l'encliquetage comme moyen pour solidariser de manière amovible la base (60) du second moyen de conditionnement (6) à la charnière (4).

La figure 3C est analogue à la figure 3A, mais représente le mascara (62) écarté axialement du reste du boîtier (9).

30

Les figures 4A à 4C sont relatives à un boîtier (9) dans lequel le second moyen de conditionnement (6) est un tube de rouge à lèvres (63) dont le raisin (630) est déplacé par une rotation relative entre éléments cylindriques (600,601) comme cela est bien connu.

La figure 4A est analogue à la figure 1.

5 La figure 4B est analogue à la figure 2.

La figure 4C est une vue en perspective du tube de rouge à lèvres (63) seul, après qu'il ait été écarté du boîtier, d'une manière analogue à la représentation de la figure 3C dans le cas du mascara.

10 Les figures 5A, 6A, 7 à 9 sont des représentations schématiques, dans le plan horizontal, de boîtiers fermés (9) pour illustrer des modalités de l'invention dans le cas où un second (6), un troisième moyen (7), et éventuellement un quatrième moyen (8) de conditionnement sont présents, et pour indiquer la position relative de ces moyens (6,7,8) lorsqu'ils sont solidarisés au boîtier de base (1).

15 Sur les figures 5A, 6A, 7 à 9, on a hachuré les parties, relatives à ces second (6), troisième (7) ou quatrième (8) moyens, visibles de l'extérieur, parties qui constituent le moyen de préhension manuelle, et forment soit une base (60) dans le cas d'un mascara ou d'un crayon (62) soit les parties mobiles en rotation (600,601) dans le cas d'un tube de rouge à lèvres.

20 Les figures 5B et 6B sont des représentations schématiques de boîtiers (9) dans un plan vertical parallèle à l'axe (40) de la charnière (4).

Le boîtier des figures 5A et 5B comprend un second (6,63) et un troisième moyen (7,62) de conditionnement, parallèles, chacun d'eux étant solidarisé à un côté latéral (12) du boîtier de base (1) de forme rectangulaire.

25 Le boîtier des figures 6A et 6B comprend un second (6,63) et un troisième moyen (7,62) de conditionnement, parallèles, chacun d'eux étant solidarisé au côté (10) du boîtier de base (1) qui forme charnière (4). Dans ce boîtier, le mascara (62) a été placé dans la charnière (4), alors que le rouge à lèvres (63) a été placé, parallèlement au mascara, dans un élément tubulaire (34), parallèle à la charnière (4) et typiquement solidaire du fond
30 (3), comme cela apparaît sur la figure 6B, et suffisamment écarté du mascara (62) pour permettre l'ouverture du couvercle (2).

Dans le boîtier de la figure 7, le second (6,63) et le troisième moyen (7,62) de conditionnement sont perpendiculaires, le second (6,63) étant fixé au côté latéral (12) du boîtier de base (1), alors que le troisième (7,62) forme partie de la charnière (4).

- 5 Dans le boîtier de la figure 8, le second (6,63) et le troisième moyen (7,62) de conditionnement sont parallèles, tous deux étant solidarités à un même côté latéral (12) du boîtier de base (1), typiquement solidarités au fond (3) du boîtier de base (1).

Le boîtier de la figure 9 est analogue à celui de la figure 8, mais il comprend en outre un
10 quatrième moyen (8) coopérant avec la charnière (4), comme dans le cas des figures 1 à 3C, le quatrième moyen (8) étant dans ce cas un vaporisateur de parfum (64) au lieu d'être un applicateur de mascara, comme dans le cas des figures 1 à 3C.

15 DESCRIPTION DETAILLEE DE L'INVENTION

Selon une première modalité de l'invention, le boîtier peut comprendre un second moyen de conditionnement (6,62,63,64) de forme typiquement allongée, qui présente une section extérieure analogue à celle de la charnière (4) formée par coopération des
20 éléments (20) et (30), et qui est orienté selon l'axe (40) de ladite charnière (4), comme cela est illustré notamment sur les figures 1 à 4C.

Si la charnière est extérieurement de forme cylindrique, ou pseudo-cylindrique, le second moyen adoptera la même section. Il en est de même quelle que soit la forme extérieure de la charnière, qu'elle soit de forme carrée, ou de toute autre forme.

25

Ledit second moyen de conditionnement (6,62,63,64) peut être solidarité à un des éléments (20,30) de ladite charnière (4), comme illustré par exemple sur la figure 3B, où la base (60) du mascara (62) est fixée, dans la direction axiale (40) de la charnière (4), à l'élément de charnière (20) du couvercle (2) ; mais il pourrait être de la même façon
30 solidarité à l'élément de charnière (30) du fond, la charnière représentée sur la figure 3B pouvant être inversée en ce sens que l'élément de charnière (30) du fond – au lieu de

l'élément de charnière (20) du couvercle - formerait alors la partie intérieure de la charnière (4).

Il est avantageux qu'au moins un des éléments (20,30) de ladite charnière (4)
5 comprenne une partie tubulaire, avec une partie centrale creuse, apte à coopérer avec ledit second moyen de conditionnement pour fixer, de manière amovible, le second moyen de conditionnement (6) par emmanchement axial, et son applicateur (620,630,640), de manière à former un capuchon (34) pour ledit applicateur.

En effet, quand le second moyen de conditionnement (6) est solidarisé au boîtier de base
10 (1), il comprend une partie visible extérieurement (60,600,601) permettant la préhension manuelle, et une partie non visible, masquée par les éléments (20,30) de la charnière (4), comprenant typiquement l'applicateur correspondant de produit cosmétique (620,630,640), les éléments (20) et/ou (30) de la charnière jouant alors en quelque sorte le rôle du capuchon ou obturateur pour l'applicateur du second moyen de
15 conditionnement, qu'il s'agisse d'un tube de rouge à lèvres, d'un vaporisateur ou d'un applicateur de mascara ou d'un crayon.

Ledit boîtier de base (1) peut avoir typiquement la forme d'un carré ou d'un rectangle
20 comprenant un côté (10) formant ou comprenant ladite charnière (4), un côté opposé (11) formant ou comprenant ledit fermoir (5) et deux côtés latéraux (12), et dans lequel ledit second moyen (6,62,63,64), de forme allongée, est solidarisé soit au côté (10) du boîtier formant ladite charnière (4), soit à un côté latéral (12) dudit boîtier de base (1).

D'autres formes sont néanmoins possibles, ovales ou autres, notamment dans la mesure où ladite charnière est de longueur suffisante pour pouvoir héberger un second moyen
25 de conditionnement (6).

Selon l'invention, un troisième moyen de conditionnement (7,62,63,64) d'un troisième produit cosmétique comprenant typiquement un applicateur (620,630,640) dudit
30 troisième produit peut être rendu solidaire dudit boîtier de base (1) ou du deuxième moyen de conditionnement (6,62,63,64), afin que la préhension manuelle du boîtier de base (1) entraîne ipso facto celle des second (6) et troisième (7) moyens, et dans lequel

ledit applicateur (620,630,640) du troisième moyen (7) puisse être désolidarisé temporairement dudit boîtier (9) comprenant les second et troisième moyens de conditionnement afin que ce troisième moyen (7) puisse être utilisé en tant que tel par mise en oeuvre manuelle dudit applicateur correspondant (620,630,640).

- 5 Par « solidaire du deuxième moyen de conditionnement », il faut entendre que les moyens de conditionnement additionnels peuvent être solidarisés à la partie « fixe » de ce deuxième moyen de conditionnement, cette partie « fixe » formant un capuchon (33,34) solidarisé au boîtier de base (1).

10 Les figures 5A à 8 illustrent différentes modalités de boîtier (9) comprenant un deuxième (6) et un troisième (7) moyen de conditionnement.

Généralement, le troisième moyen de conditionnement (7,62,63,64) comprend un élément tubulaire creux (33,34,35), solidaire dudit boîtier de base (1) ou du deuxième moyen de conditionnement (6,62,63,64), formant un capuchon pour l'applicateur (620,630,640) du troisième moyen (7).

15

Selon une modalité de l'invention, comme illustré sur les figures 5A à 6B et sur la figure 8, le troisième moyen de conditionnement (7,62,63,64) peut être localisé, soit selon le même axe que ledit second moyen (6,62,63,64), soit coaxialement audit second moyen (6,62,63,64), soit parallèlement audit second moyen (6,62,63,64).

20

Selon une autre modalité de l'invention, comme illustré sur la figure 7, le troisième moyen de conditionnement (7,62,63,64) peut être localisé perpendiculairement au second moyen (6,62,63,64), dans un même plan que ledit second moyen (6,62,63,64).

- 25 Selon une variante de l'invention, comme illustré sur la figure 7, ledit second moyen (6,62,63,64) peut être solidarisé au côté (10) du boîtier de base (1) formant ou comprenant ladite charnière (4), et ledit troisième moyen (7,62,63,64) peut être solidarisé à un côté latéral (12) du boîtier de base (1).

Selon une autre variante de l'invention, comme illustré sur la figure 6A, ledit second moyen (6,62,63,64) et ledit troisième moyen (7,62,63,64) peuvent être solidarisés parallèlement au côté (10) formant ladite charnière (4) du boîtier de base (1).

5 Selon une autre variante de l'invention, ledit second (6,62,63,64) et ledit troisième moyen (7,62,63,64) peuvent être solidarisés aux côtés latéraux (12) du boîtier de base (1).

Dans ce cas, comme illustré sur la figure 5A, à chacun des côtés latéraux (12) du boîtier de base (1) peut être solidarisé un des second (6,62,63,64) ou troisième (7,62,63,64) moyens. Mais, comme illustré sur la figure 8, les second (6,62,63,64) et troisième (7,62,63,64) moyens peuvent aussi être solidarisés d'un même côté latéral (12) du boîtier de base (1).

Selon l'invention, un quatrième moyen de conditionnement (8,62,63,64) d'un quatrième
15 produit cosmétique comprenant typiquement un applicateur (620,630,640) dudit quatrième produit peut être rendu solidaire dudit boîtier de base (1), ou du deuxième ou troisième moyen de conditionnement (6,7,62,63,64), afin que la préhension manuelle du boîtier de base (1) entraîne ipso facto celle des second (6), troisième (7) et quatrième (8) moyens, et dans lequel ledit applicateur (620,630,640) du quatrième moyen (8) puisse
20 être désolidarisé temporairement dudit boîtier (9) comprenant les second, troisième et quatrième moyens de conditionnement afin que ce quatrième moyen (8) puisse être utilisé en tant que tel par mise en oeuvre manuelle dudit applicateur correspondant (620,630,640).

Généralement, le quatrième moyen de conditionnement (8,62,63,64) comprend un
25 élément tubulaire creux (33,34,35), solidaire dudit boîtier de base (1), du deuxième ou du troisième moyen de conditionnement (6,7,62,63,64), formant un capuchon pour l'applicateur (620,630,640) du quatrième moyen de conditionnement (8).

Comme illustré sur les figures 1 à 4B, en particulier dans le cas de boîtiers de base (1)
30 de forme carrée ou rectangulaire, ledit côté opposé (11) formant fermoir (5) du boîtier de base (1) peut comprendre, sur une partie de sa longueur, typiquement sur la moitié de

sa longueur, un rebord avant (21) dudit couvercle (2), et, sur la partie complémentaire de cette longueur, un rebord avant (31) dudit fond (3), de manière à faciliter la préhension manuelle du boîtier (1) en vue de son ouverture.

- 5 Quelle que soient les modalités de l'invention, ledit second moyen (6), et/ou ledit troisième moyen (7), et/ou ledit quatrième moyen (8) sont/est typiquement choisi(s) parmi : un tube de rouge à lèvres (63), un crayon de fardage ou un applicateur de mascara (62), un tube applicateur de parfum ou d'eau de toilette (64), un même applicateur
10 pouvant être pris avec différents produits cosmétiques aux nuances coloristiques ou olfactives variées.

En effet, il y a une grande diversité dans l'art du maquillage. De ce fait, le boîtier de base (1) selon l'invention est muni de moyens pour solidariser de manière amovible au moins un moyen complémentaire de conditionnement (6,7,8). En pratique, le boîtier de base (1) comprend et/ou est rendu solidaire de 1 à 3 cavités (33,34,35) pouvant servir de
15 capuchons pour différents applicateurs.

Ainsi, il est possible pour l'utilisatrice de choisir de 1 à 3 produits cosmétiques complémentaires à la poudre contenue dans le boîtier de base (1), grâce notamment à des conditionnements (6,7,8) présentant, par exemple, un diamètre standard donné adapté à un diamètre intérieur standard des capuchons (33,34,35) solidarisés au boîtier
20 de base (1) ou faisant partie du boîtier de base quand le capuchon (34) est l'intérieur de la charnière (4), comme illustré sur la figure 3B. Les parties formant capuchon (33,34,35) présentent notamment un même diamètre intérieur, adapté au diamètre extérieure des applicateurs ou des moyens de conditionnement (6,7,8), de manière à assurer l'interchangeabilité desdits moyens de conditionnement (6,7,8), et ainsi à
25 personnaliser ledit boîtier (9).

Généralement, chacun des moyens de conditionnement (6,7,8) comprend une partie formant capuchon (33,34,35) solidarisée audit boîtier de base (1), éventuellement par l'intermédiaire d'un autre capuchon (33,34,35) lui-même solidarisé audit boîtier de base
30 (1), et une partie comprenant ledit applicateur amovible solidarisé audit capuchon par clipsage ou encliquetage d'éléments en relief (610) et en creux (203), de profondeur et

d'élasticité choisie pour permettre de séparer ledit applicateur (620,630,640) dudit capuchon (33,34,35) par un effort manuel standard, typiquement compris entre 0,5 N et 1 daN.

La partie formant capuchon (33,34,35) solidarisée au reste du boîtier de base (1), ou à un autre capuchon (33,34,35) lui-même solidarisé audit boîtier de base (1), peut former
5 une pièce moulée monobloc, ou une pièce assemblée dans le cas où le capuchon (34) forme aussi une charnière (4). Elle peut aussi être une pièce collée ou soudée au boîtier de base (1).

La partie formant capuchon (33,34,35) peut aussi être solidarisée au reste dudit boîtier
10 de base (1), ou à un autre capuchon (33,34,35) lui-même solidarisé audit élément de boîtier (13), grâce à des éléments magnétiques formant des aimants permanents insérés dans le boîtier de base (1) et dans lesdits capuchons (33,34,35), de manière à obtenir différentes configurations du boîtier (9) et ainsi à permettre à une utilisatrice du boîtier (1) de modifier, selon son souhait, le nombre et la nature des moyens de
15 conditionnement solidarisés audit boîtier de base (1), ce qui constitue un autre moyen de personnaliser le boîtier (9).

Le plus souvent, les parties « fixes » formant capuchon (33,35) qui ne sont pas solidarisées à la charnière (4), sont solidarisées au fond (3) du boîtier de base (1), de manière à ce que l'ouverture du couvercle (2) n'entraîne pas de déplacement de ces
20 parties « fixes » (33,35).

En outre, il est avantageux que chacun des moyens de conditionnement de produits cosmétiques (32,6,7,8) forme une recharge, de sorte que chacun des produits cosmétiques puisse être réapprovisionné indépendamment des autres, la consommation
25 de chacun des produits cosmétiques pouvant varier grandement d'un produit cosmétique à l'autre.

EXEMPLES DE REALISATION

30

Les figures 1 à 9 constituent des exemples de réalisation.

Tous les boîtiers ont été fabriqués par moulage de pièces en matériau thermoplastique usuel.

On a fabriqué un boîtier (9) selon les figures 1 à 3C pour fournir à la fois poudre et mascara. On a aussi fabriqué un boîtier (9) dans lequel la partie intérieure de la
5 charnière est formée par l'élément de charnière du fond (30), et non par l'élément de charnière du couvercle (20), comme illustré sur la figure 3B.

Ce boîtier (9) comprend 3 pièces distinctes :

- un fond (3) solidaire du second élément de charnière (30), cet élément comprenant une partie tubulaire (300) et son extrémité (302), ce fond comprenant un rebord avant (31),
- 10 - un couvercle (2), doté d'un miroir (22), solidaire du premier élément de charnière (20), ce couvercle comprenant un rebord avant (21),
- un second moyen de conditionnement (6) – typiquement un mascara ou un crayon (62), ou un vaporisateur de parfum ou d'eau de toilette (64) – comprenant une base (60) et un applicateur (620,640).

15 Le fermoir (5) est formé par la coopération des rebords avant (21,31) du couvercle et du fond, avec les bords avant en regard et correspondants du fond et du couvercle

La charnière (4) du boîtier de base (1) est formée, comme illustré sur la figure 3B, grâce à la coopération des moyens d'encliquetage irréversible (201,301) des éléments de charnière (20,30), en vue d'une rotation d'axe (40) ; sa partie centrale, ajourée, forme un
20 capuchon (34).

Le second moyen de conditionnement (6) est fixé de manière amovible à la charnière (4) faisant fonction de capuchon (34) grâce à l'extrémité (302) et à la coopération de moyens d'encliquetage réversible (203) et (610) portés respectivement par la partie tubulaire (202) du premier élément de charnière (20), et par le second moyen de
25 conditionnement (6).

Comme cela apparaît sur les figures 2 et 3A, le boîtier (9), par son aspect global, semble comprendre une charnière constitué sensiblement pour moitié par la charnière (4) avec son extrémité (302), et pour moitié par la partie visible (60,601,602) du second moyen de conditionnement avec son fond (602), ce second moyen ayant la même section ou le
30 même diamètre extérieure que la charnière (4) du boîtier de base (1).

On a fabriqué un boîtier (9) selon les figures 4A à 4C pour fournir à la fois poudre et rouge à lèvres. Dans ce cas, le second moyen de conditionnement (6,63) comprend une base formée de deux éléments (600) et (601) mobiles en rotation l'un par rapport à l'autre, de manière à assurer, comme cela est connu par ailleurs, le déplacement axial
5 du raisin (630).

Dans ces deux types de boîtiers, le conditionnement de mascara ou de rouge à lèvres était logé dans la charnière (4) du boîtier.

On a fabriqué aussi des boîtiers (9) pour fournir, outre de la poudre, du mascara et du
10 rouge à lèvres, selon les modalités suivantes :

- selon la modalité des figures 5A et 5B,
- selon la modalité des figures 6A et 6B,
- selon la modalité de la figure 7,
- et selon la modalité de la figure 8 .

15 Dans tous les cas, les capuchons (33,35) ont été moulés avec le fond (3) du boîtier de base (1).

On a aussi fabriqué un boîtier selon la figure 9 pour fournir, outre de la poudre, du mascara, dans ce cas référencé 7, du rouge à lèvres, dans ce cas référencé 8, et un
20 vaporisateur, dans ce cas référencé 6, doté d'une buse de pulvérisation (640), la buse étant insérée dans le capuchon (34) formé par la charnière (4).

Dans tous ces exemples, on a également fabriqué les moyens de conditionnement complémentaires à la poudre (6,7,8), et notamment la partie (60,600,601) formant la
25 base visible, de manière à ce que :

- d'une part, une fois solidarisés au boîtier de base (1) ou à la charnière (4), ils constituent un complément de la forme initiale et conduisent in fine à une forme de boîtier (9) esthétique et attrayante,
- d'autre part, en prenant, notamment pour les moyens d'encliquetage réversible (203,
30 610) les mêmes dimensions, de façon à permettre la personnalisation du boîtier (9).

AVANTAGES DE L'INVENTION

L'invention» permet de résoudre l'ensemble des problèmes posés et elle divulgue une
 5 nouvelle génération de boîtiers « composite » qui ouvre la voie à un grand nombre de
 possibilités, que ce soit en vue d'une plus grande facilité d'utilisation dans la vie
 courante, en particulier hors du domicile, ou en vue d'une plus grande personnalisation
 des besoins de chaque utilisatrice, ou enfin en vue de renouveler l'offre et l'image des
 boîtiers traditionnels.

10

LISTE DES REPERES

	Boîtier de base.....	1
15	Côté de la charnière de 13.....	10
	Côté du fermoir de 13.....	11
	Côté latéral de 13.....	12
	Élément de boîtier (2+3).....	13
	Couvercle.....	2
20	Premier élément de charnière.....	20
	Partie tubulaire coopérant avec 300.....	200
	Moyen d'encliquetage irréversible.....	201
	Partie tubulaire coopérant avec 61.....	202
	Moyen d'encliquetage réversible.....	203
25	Rebord avant de préhension.....	21
	Miroir.....	22
	Fond.....	3
	Second élément de charnière.....	30
	Partie tubulaire coopérant avec 200.....	300
30	Moyen d'encliquetage irréversible.....	301
	Extrémité.....	302

	Rebord avant de préhension.....	31
	Compartiment.....	32
	Godet de poudre.....	320
	Poudre.....	3200
5	Elément tubulaire latéral /capuchon.....	33
	Elément tubulaire formant charnière/capuchon	34
	Elément tubulaire solidaire de 33 et/ou 34/capuchon..	35
	Charnière (coopération de 20+30).....	4
	Axe de la charnière.....	40
10	Fermeur.....	5
	Second moyen de conditionnement.....	6
	Base ou réservoir.....	60
	Premier élément cylindrique.....	600
	Second élément cylindrique.....	601
15	Fond.....	602
	Rebord intérieur.....	61
	Moyen d'encliquetage réversible.....	610
	Mascara ou crayon.....	62
	Applicateur de mascara.....	620
20	Tube de rouge à lèvres.....	63
	Raisin.....	630
	Vaporisateur de parfum ou eau de toilette.....	64
	Buse de vaporisation.....	640
	Troisième moyen de conditionnement.....	7
25	Quatrième moyen de conditionnement.....	8
	Boîtier (1+6+7+8).....	9

REVENDICATIONS

1. Boîtier (9), comprenant un boîtier de base (1) destiné au conditionnement d'un premier produit cosmétique sous forme d'une poudre, doté d'un couvercle (2), éventuellement muni d'un miroir (22), d'un fond en creux (3) comprenant au moins un compartiment (32) destiné à recevoir, directement ou par l'intermédiaire d'un godet typiquement amovible, ladite poudre, d'une charnière (4) formée par coopération d'une partie du couvercle formant un premier élément de charnière (20) avec une partie du fond formant un second élément de charnière (30), et d'un fermoir (5), caractérisé en ce qu'il comprend un second moyen de conditionnement (6,62,63,64) d'un second produit cosmétique doté d'un applicateur (620,630,640) dudit second produit, rendu solidaire dudit boîtier de base (1), afin que la préhension manuelle du boîtier de base (1) entraîne ipso facto celle dudit second moyen (6), et en ce que ledit applicateur (620,630,640) puisse être désolidarisé temporairement dudit boîtier (9) comprenant le second moyen de conditionnement afin que ce second moyen (6) puisse être utilisé en tant que tel par mise en oeuvre manuelle dudit applicateur (620,630,640).

2. Boîtier selon la revendication 1 dans lequel ledit second moyen de conditionnement (6,62,63,64) est de forme typiquement allongée, présente une section extérieure analogue à celle de la charnière (4) formée par coopération des éléments (20) et (30) et est orienté selon l'axe (40) de ladite charnière (4).

3. Boîtier selon une quelconque des revendications 1 à 2 dans lequel ledit second moyen de conditionnement (6,62,63,64) est solidarisé à un des éléments (20,30) de ladite charnière (4).

4. Boîtier selon la revendication 3 dans lequel au moins un des éléments (20,30) de ladite charnière (4) comprend une partie tubulaire, avec une partie centrale creuse, apte à coopérer avec ledit second moyen de conditionnement pour fixer par emmanchement axial, et de manière amovible, le second moyen de conditionnement (6,62,63,64), et à

contenir son applicateur (620,630,640), de manière à former un capuchon (34) pour ledit applicateur.

5. Boîtier selon une quelconque des revendications 1 à 4 dans lequel ledit boîtier de base
5 (1) a typiquement la forme d'un carré ou d'un rectangle comprenant un côté (10) formant ou comprenant ladite charnière (4), un côté opposé (11) formant ou comprenant ledit fermoir (5) et deux côtés latéraux (12), et dans lequel ledit second moyen (6,62,63,64), de forme allongée, est solidarisé soit au côté (10) du boîtier formant ladite charnière (4), soit à un côté latéral (12) dudit boîtier de base (1).

10

6. Boîtier selon une quelconque des revendications 1 à 5 dans lequel un troisième moyen de conditionnement (7,62,63,64) d'un troisième produit cosmétique comprenant typiquement un applicateur (620,630,640) dudit troisième produit est rendu solidaire dudit boîtier de base (1) ou du deuxième moyen de conditionnement (6,62,63,64), afin
15 que la préhension manuelle du boîtier de base (1) entraîne ipso facto celle des second (6) et troisième (7) moyens, et dans lequel ledit applicateur (620,630,640) du troisième moyen (7) puisse être désolidarisé temporairement dudit boîtier (9) comprenant les second et troisième moyens de conditionnement afin que ce troisième moyen (7) puisse être utilisé en tant que tel par mise en oeuvre manuelle dudit applicateur correspondant
20 (620,630,640).

7. Boîtier selon la revendication 6 dans lequel le troisième moyen de conditionnement (7,62,63,64) comprend un élément tubulaire creux (33,34,35), solidaire dudit boîtier de base (1) ou du deuxième moyen de conditionnement (6,62,63,64), formant un capuchon
25 pour l'applicateur (620,630,640) du troisième moyen (7).

8. Boîtier selon la revendication 7 dans lequel le troisième moyen de conditionnement (7,62,63,64) est localisé, soit selon le même axe que ledit second moyen (6,62,63,64), soit coaxialement audit second moyen (6,62,63,64), soit parallèlement audit second
30 moyen (6,62,63,64).

9. Boîtier selon la revendication 7 dans lequel le troisième moyen de conditionnement (7,62,63,64) est localisé perpendiculairement au second moyen (6,62,63,64), dans un même plan que ledit second moyen (6,62,63,64).
- 5 10. Boîtier selon la revendication 9 dans lequel ledit second moyen (6,62,63,64) est solidarisé au côté (10) du boîtier de base (1) formant ou comprenant ladite charnière (4), et dans lequel ledit troisième moyen (7,62,63,64) est solidarisé à un côté latéral (12) du boîtier de base (1).
- 10 11. Boîtier selon la revendication 8 dans lequel ledit second moyen (6,62,63,64) et ledit troisième moyen (7,62,63,64) sont solidarisés parallèlement au côté (10) formant ladite charnière (4) du boîtier de base (1).
- 15 12. Boîtier selon la revendication 8 dans lequel ledit second (6,62,63,64) et ledit troisième moyen (7,62,63,64) sont solidarisés aux côtés latéraux (12) du boîtier de base (1).
- 20 13. Boîtier selon la revendication 12 dans lequel à chacun des côtés latéraux (12) du boîtier de base (1) est solidarisé un des second (6,62,63,64) ou troisième (7,62,63,64) moyens.
14. Boîtier selon la revendication 12 dans lequel les second (6,62,63,64) et troisième (7,62,63,64) moyens sont solidarisés d'un même côté latéral (12) du boîtier de base (1).
- 25 15. Boîtier selon la revendication 14 dans lequel un quatrième moyen de conditionnement (8,62,63,64) d'un quatrième produit cosmétique comprenant typiquement un applicateur (620,630,640) dudit quatrième produit est rendu solidaire dudit boîtier de base (1), ou du deuxième ou troisième moyen de conditionnement (6,7,62,63,64), afin que la préhension manuelle du boîtier de base (1) entraîne ipso facto
30 celle des second (6), troisième (7) et quatrième (8) moyens, et dans lequel ledit applicateur (620,630,640) du quatrième moyen (8) puisse être désolidarisé

temporairement dudit boîtier (9) comprenant les second, troisième et quatrième moyens de conditionnement afin que ce quatrième moyen (8) puisse être utilisé en tant que tel par mise en oeuvre manuelle dudit applicateur correspondant (620,630,640).

5 16. Boîtier selon la revendication 15 dans lequel le quatrième moyen de conditionnement (8,62,63,64) comprend un élément tubulaire creux (33,34,35), solidaire dudit boîtier de base (1), du deuxième ou du troisième moyen de conditionnement (6,7,62,63,64), formant un capuchon pour l'applicateur (620,630,640) du quatrième moyen de conditionnement (8).

10

17. Boîtier une quelconque des revendications 5 à 16 dans lequel ledit côté opposé (11) formant fermoir (5) du boîtier de base (1) comprend, sur une partie de sa longueur, typiquement sur la moitié de sa longueur, un rebord avant (21) dudit couvercle (2), et, sur la partie complémentaire de cette longueur, un rebord avant (31) dudit fond (3), de
15 manière à faciliter la préhension manuelle du boîtier (1) en vue de son ouverture.

18. Boîtier selon une quelconque des revendications 1 à 17 dans lequel ledit second moyen (6), et/ou ledit troisième moyen (7), et/ou ledit quatrième moyen (8) sont/est typiquement choisi(s) parmi : un tube de rouge à lèvres (63), un crayon de fardage ou un applicateur de mascara (62), un tube applicateur de parfum ou d'eau de toilette (64), un
20 même applicateur pouvant être pris avec différentes nuances coloristiques ou olfactives.

19. Boîtier selon une quelconque des revendications 1 à 18 dans lequel chacun des moyens de conditionnement (6,7,8) comprend une partie formant capuchon (33,34,35)
25 solidarisée audit boîtier de base (1), éventuellement par l'intermédiaire d'un autre capuchon (33,34,35) lui-même solidarisé audit boîtier de base (1), et une partie comprenant ledit applicateur amovible solidarisé audit capuchon par clipsage ou encliquetage d'éléments en relief (610) et en creux (203), de profondeur et d'élasticité choisie pour permettre de séparer ledit applicateur (620,630,640) dudit capuchon
30 (33,34,35) par un effort manuel standard, typiquement compris entre 0,5 N et 1 daN.

20. Boîtier selon la revendication 19 dans lequel la partie formant capuchon (33,34,35) solidarisée au reste du boîtier de base (1), ou à un autre capuchon (33,34,35) lui-même solidarisé audit boîtier de base (1), forme une pièce moulée monobloc, ou une pièce assemblée dans le cas où le capuchon (34) forme aussi une charnière (4).

5

21. Boîtier selon la revendication 19 dans lequel la partie formant capuchon (33,34,35) est solidarisée au reste dudit boîtier de base (1), ou à un autre capuchon (33,34,35) lui-même solidarisé audit élément de boîtier (13), grâce à des éléments magnétiques formant des aimants permanents insérés dans le boîtier de base (1) et dans lesdits capuchons (33,34,35), de manière à obtenir différentes configurations du boîtier (9) et ainsi à permettre à une utilisatrice du boîtier (1) de modifier, selon son souhait, le nombre et la nature des moyens de conditionnement solidarisés audit boîtier de base (1).

10

22. Boîtier selon une quelconque des revendications 19 à 21 dans lequel les parties formant capuchon (33,34,35) présentent notamment un même diamètre intérieur, adapté au diamètre extérieure des applicateurs ou des moyens de conditionnement (6,7,8), de manière à assurer l'interchangeabilité desdits moyens de conditionnement (6,7,8), et ainsi à personnaliser ledit boîtier (9).

15

23. Boîtier selon une quelconque des revendications 1 à 19 dans lequel chacun des moyens de conditionnement de produits cosmétiques (32,6,7,8) forme une recharge, de sorte que chacun des produits cosmétiques peut être réapprovisionnée indépendamment des autres, la consommation de chacun des produits cosmétiques pouvant varier grandement d'un produit cosmétique à l'autre.

20

25

1/5

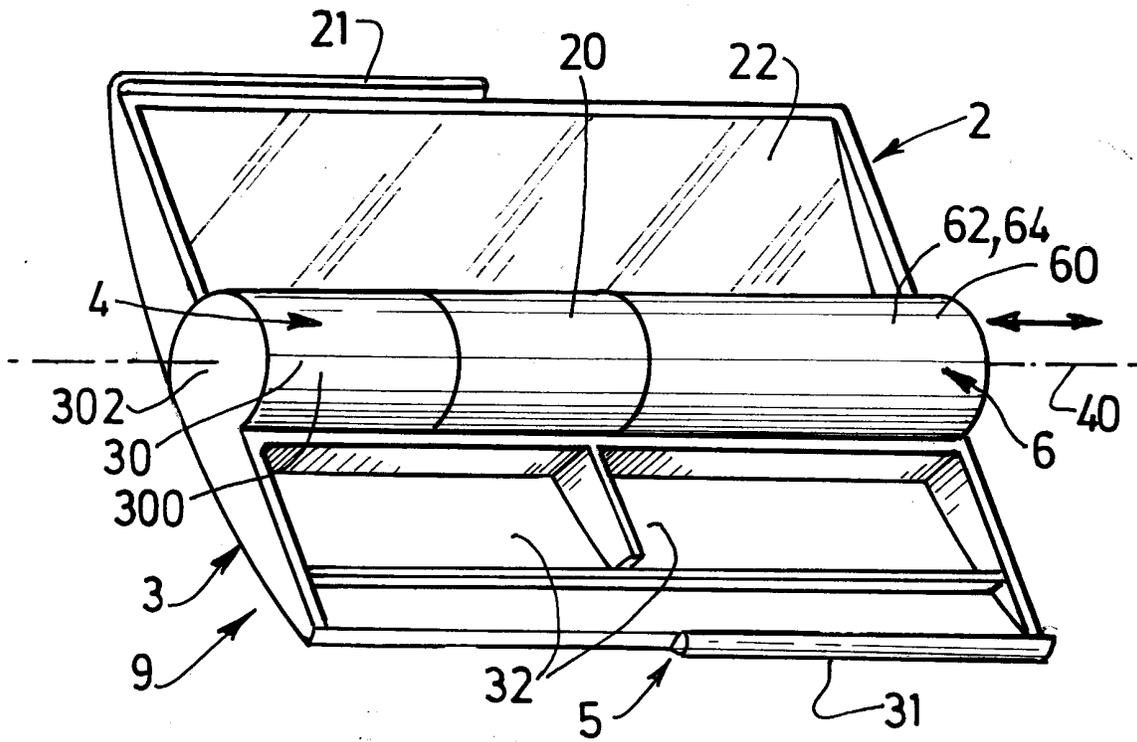


FIG. 1

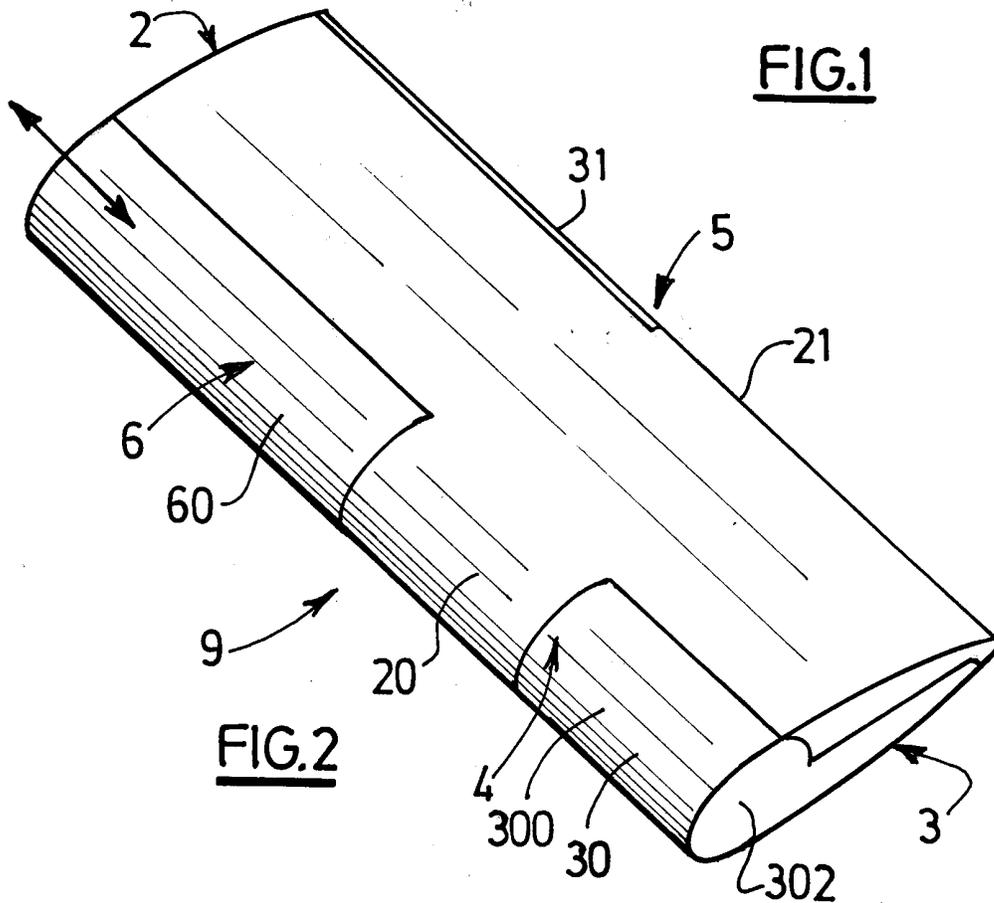


FIG. 2

2/5

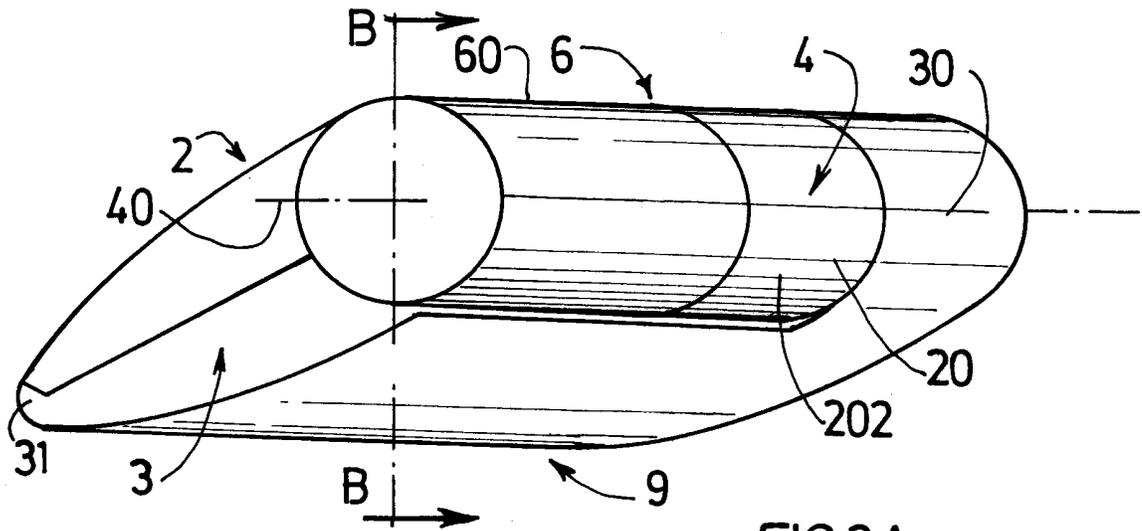


FIG. 3A

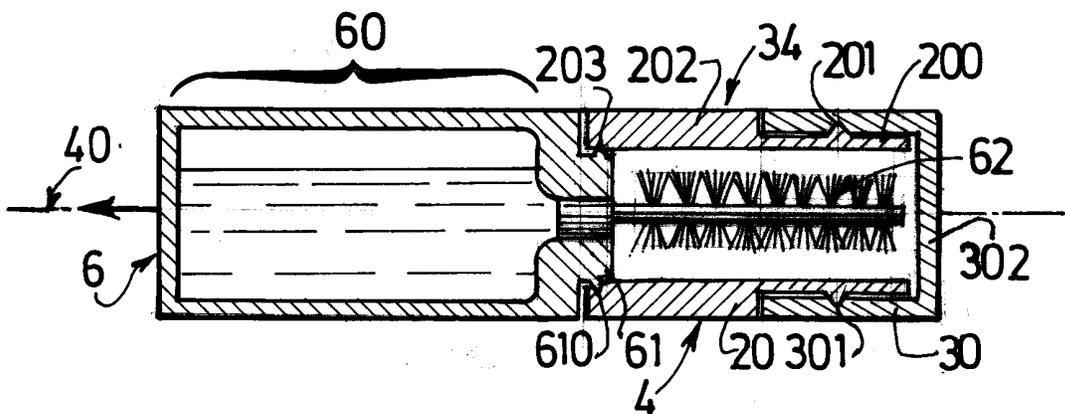


FIG. 3B

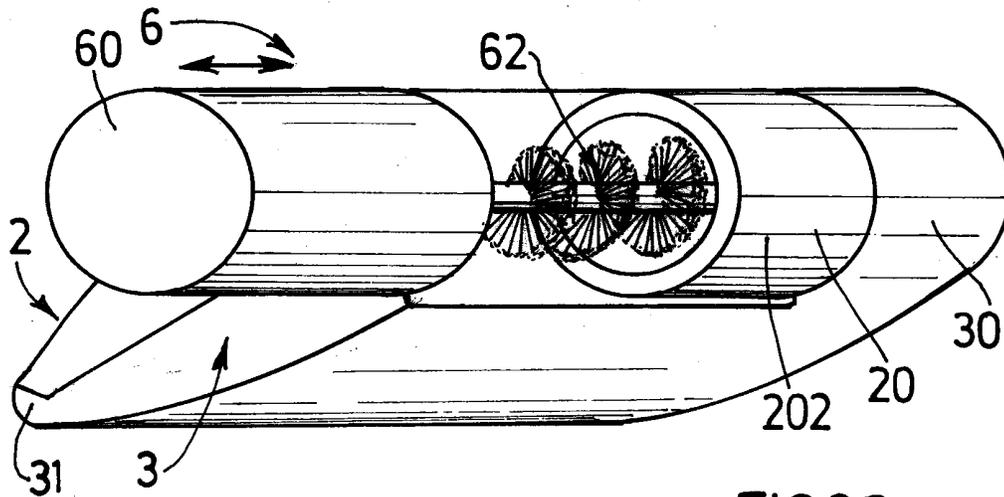
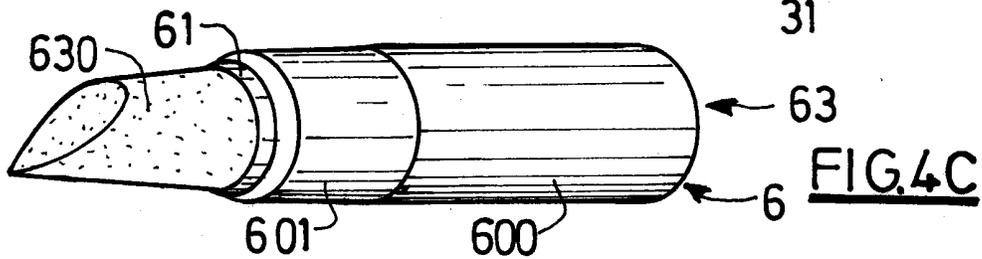
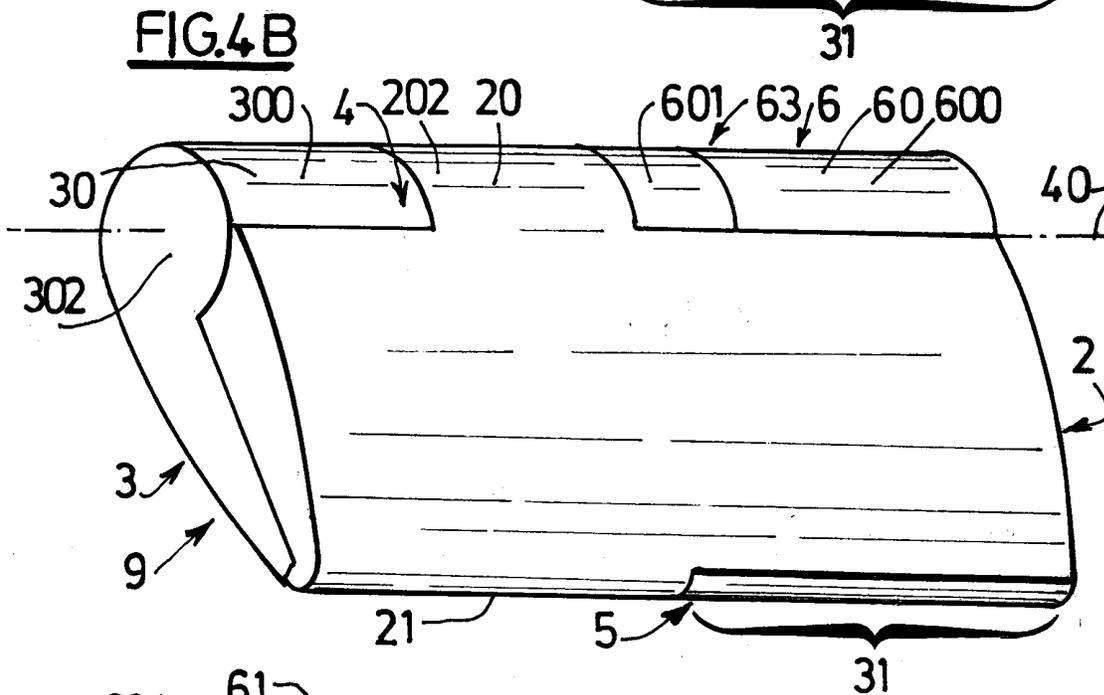
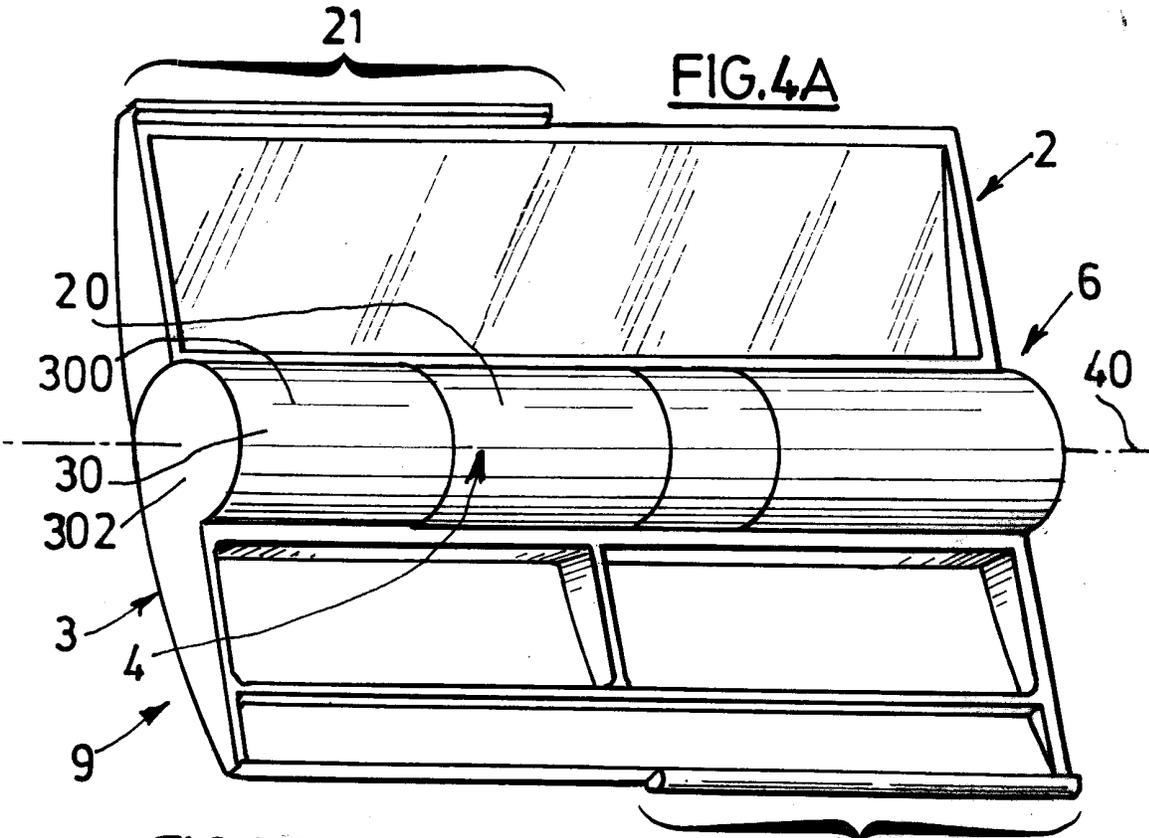


FIG. 3C

3/5



4/5

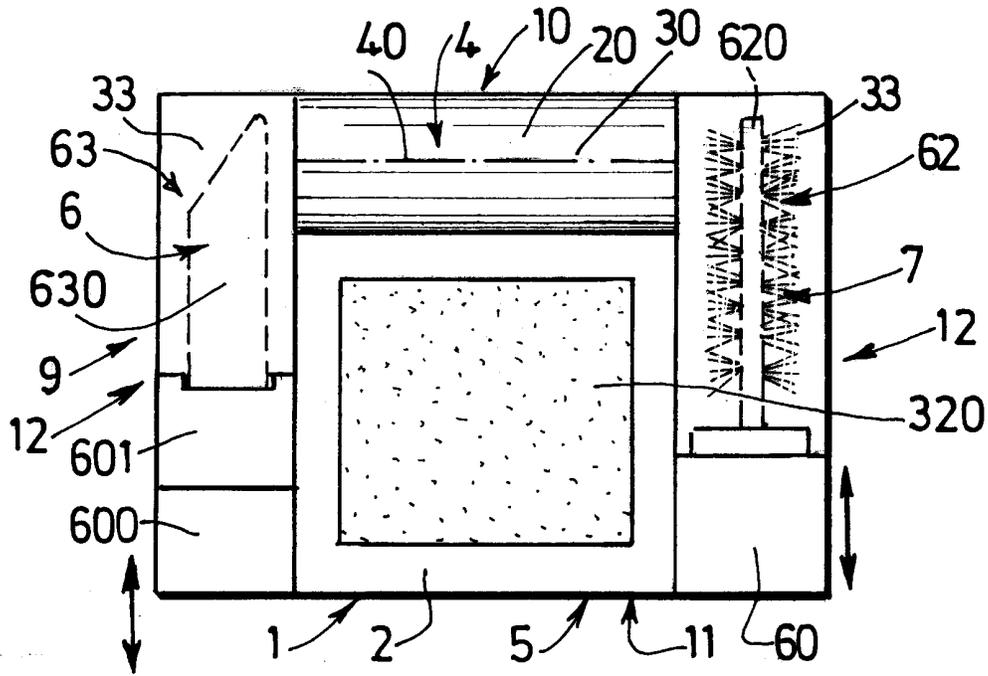


FIG. 5A

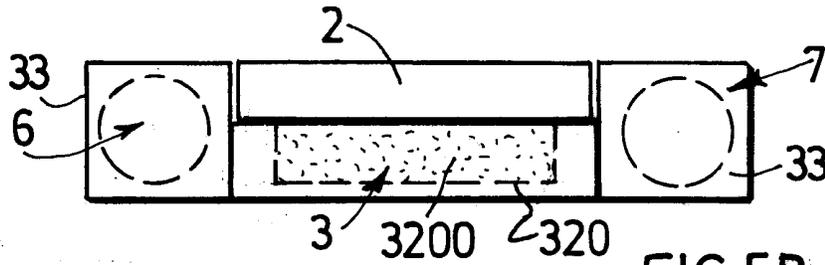


FIG. 5B

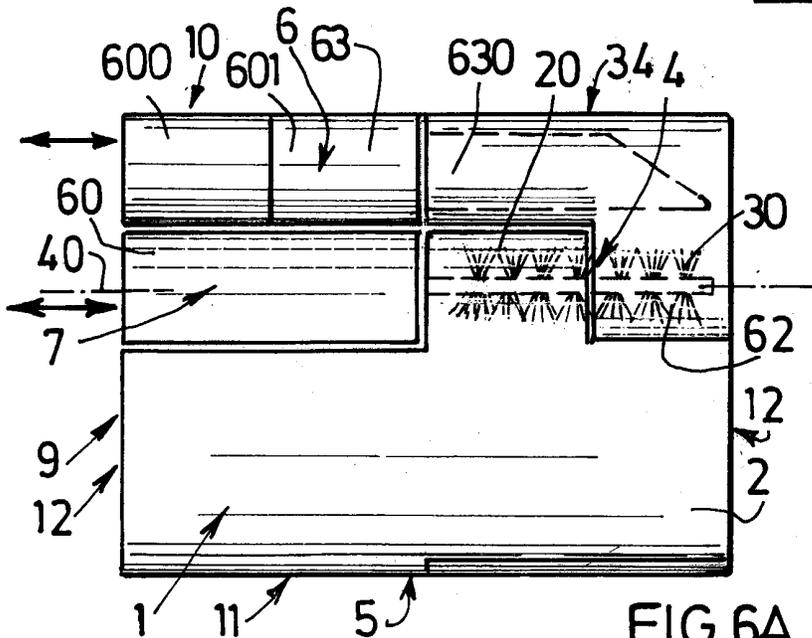


FIG. 6A

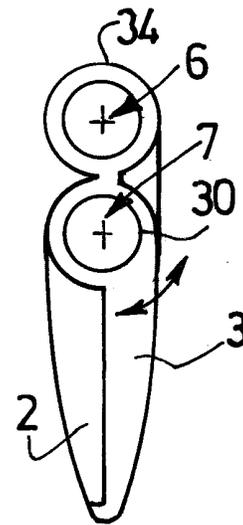
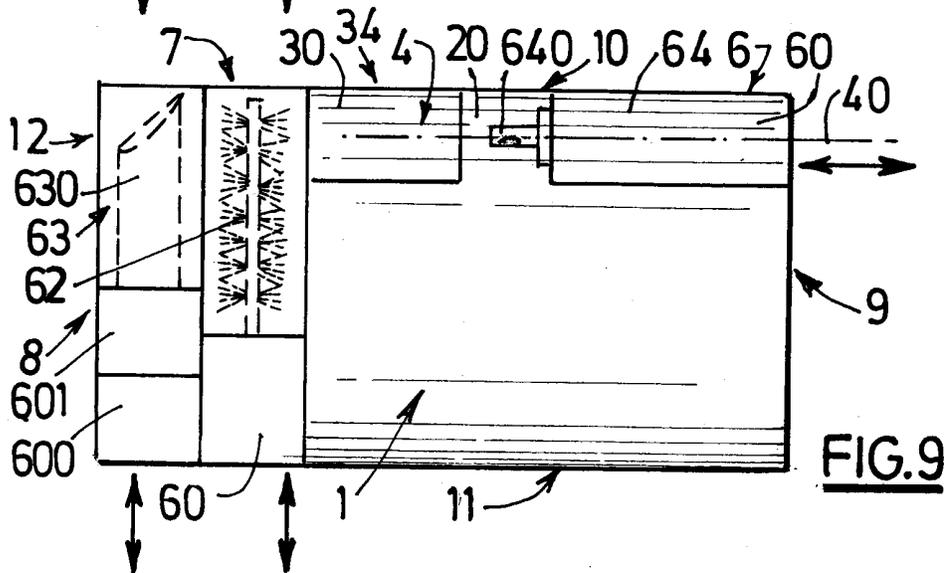
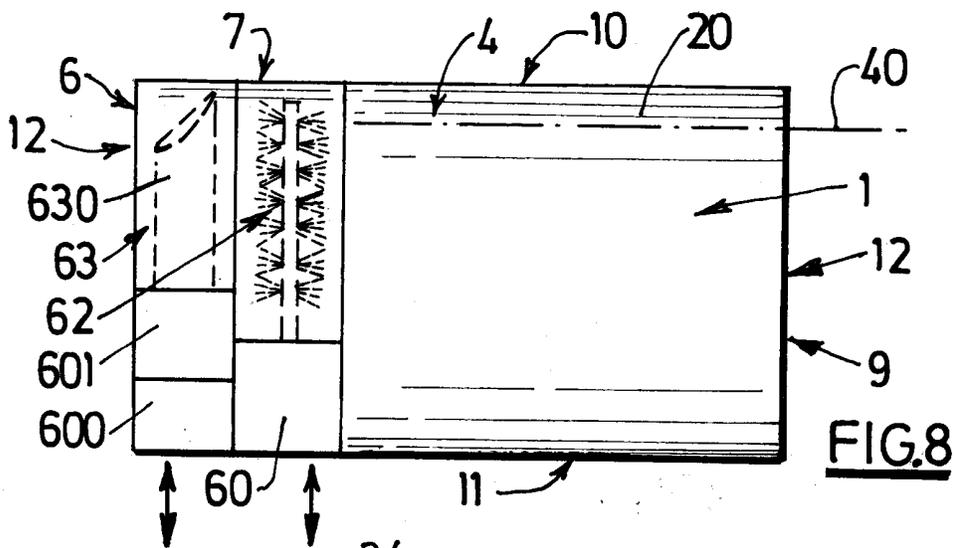
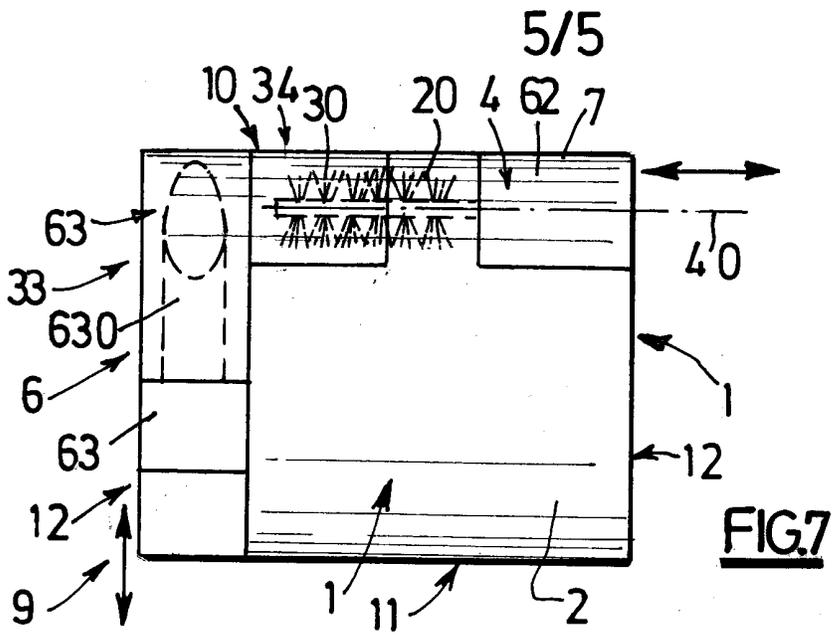


FIG. 6B





**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 592361
FR 0012668

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, des parties pertinentes		
X	US 5 301 808 A (PIERSON THEODORE J) 12 avril 1994 (1994-04-12) * abrégé * * figures 1,2 * * colonne 4, ligne 6 - ligne 12 * * colonne 6, ligne 49 - ligne 58 * * colonne 7, ligne 8 - ligne 21 *	1-4,6-8, 12-16, 18-20,23	A45D33/28
Y A	---	22 5,9,10	
X	US 2 553 348 A (ZURNDORFER ESTHER E M) 15 mai 1951 (1951-05-15) * le document en entier *	1,6-8, 11,15, 16,18	
A	---	23	
X	US 1 632 864 A (WEBER ALBERT) 21 juin 1927 (1927-06-21) * le document en entier *	1-5,17, 18 20	
A	---	20	
Y	US 4 562 923 A (KATADA HIROFUMI ET AL) 7 janvier 1986 (1986-01-07) * colonne 3, ligne 67 - colonne 4, ligne 5 * * revendication 10 * * abrégé *	22	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
A	---	19,23	A45D A45C
A	US 5 135 012 A (KAMEN MELVIN ET AL) 4 août 1992 (1992-08-04) * abrégé *	21	
A	US 6 035 865 A (KRIEGER HEIDI LEE) 14 mars 2000 (2000-03-14) * colonne 4, ligne 66 - colonne 5, ligne 5 * -----	21	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
14 juin 2001		Zetzsche, B	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

2

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)